

COMMUNE DE LA CHAZE DE PEYRE

RESTRICTION A LA CIRCULATION

Le Maire de LA CHAZE DE PEYRE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1, L 2213-2 ;

VU le code de la route,

VU l'arrêté du 7 juin 1977 portant approbation de la 4^{ème} partie "signalisation de prescription" du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 portant approbation de la 8^{ème} partie "signalisation temporaire" du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT que des travaux de renforcement de chaussée sur la partie de voie communale n°67- hameau des Fons - commune de la Chaze de Peyre, nécessitent que la circulation soit réglementée,

A R R E T E

ARTICLE 1 : En raison des motifs ci-dessus indiqués, des restrictions devront être apportées à la réglementation générale de la circulation sur sur la voie n°67- hameau des Fons - sur le territoire de la commune de **LA CHAZE DE PEYRE**.

ARTICLE 2 : Ces restrictions à la circulation des véhicules s'appliqueront du **22/08/2016** au **16 /09/2016**.

ARTICLE 3 : Durant cette période :

– **la circulation sera interdite** à tous les véhicules,

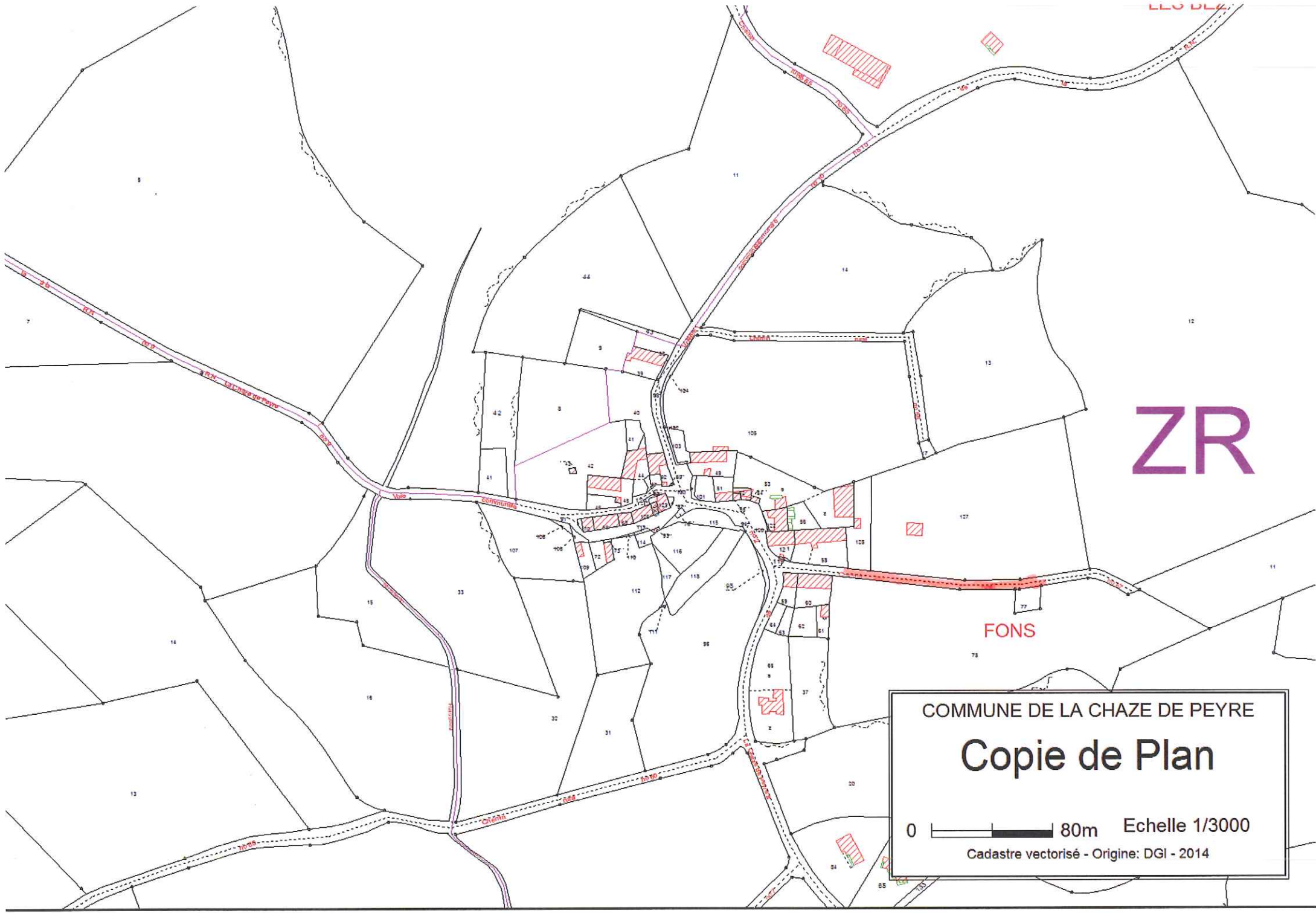
ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire du chantier, conforme aux prescriptions particulières sera mise en place par **l'entreprise DELMAS**.

ARTICLE 5 : L'entreprise sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

ARTICLE 6 : Monsieur le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Lozère,
Monsieur le Maire de la Chaze de Peyre,
sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Chaze de Peyre, le 11 août 2016
Le Maire dela Chaze de Peyre, **Denis GRAS**





ZR

FONS

COMMUNE DE LA CHAZE DE PEYRE

Copie de Plan

0  80m Echelle 1/3000

Cadastre vectorisé - Origine: DGI - 2014